

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2023

N° 94/2023/7.5.1	L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 18 heures, Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Date convocation : 26/05/2023	
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	Mme ALLEMAND
Procurations :	Mme ROUX à Mme BERLOU, Mme GAIRE à M. SENAL, Mme SINIBALDI N. à M. SINIBALDI F., M. GUILLEMET à M. PEGURET
Elus en exercice : 27	Objet : Réhabilitation de l'ancienne Maison de Retraite, Place des 140 - Relocalisation de la Maison des Associations – Demande de subvention à la Région Occitanie Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC
Présents : 22	
Absents : 1	
Procurations : 4	
Votants : 26	

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de réhabilitation de l'ancienne Maison de Retraite, place des 140 – Relocalisation de la Maison des Associations.

La commune de Cazouls-les-Béziers a entrepris depuis maintenant 2 ans la revalorisation de son cœur de ville. Après avoir engagé des travaux de grande ampleur sur la place des 140, place centrale dont les travaux sont achevés, la commune lance aujourd'hui, un projet de réhabilitation des corps de bâtiments de l'ancienne maison de retraite qui bordent la place des 140.

Fort du projet de réaménagement de la place des 140 permettant de créer un vrai cœur de ville urbain, la commune souhaite profiter de la contiguïté directe des corps de bâtiments de l'ancienne maison de retraite avec la place pour valoriser un tissu associatif communal dense et diversifié.

Par ailleurs, suite à la vente du bâtiment de l'actuelle maison des associations à un bailleur social pour la création de 12 logements sociaux, la relocalisation de la maison des associations dans le corps de l'ancienne maison de retraite représente une opportunité d'un recyclage foncier important en plein cœur du village. Le projet de réhabilitation propose la création de salles associatives, salles de réunion, bureaux mutualisés, la restructuration et revalorisation du musée, et deux locaux commerciaux.

Au regard des dernières esquisses et estimations financières du projet, le coût global de cet aménagement est estimé à 1 272 427.00 € soit 1 526 912.40 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, afin d'aider la commune dans ce projet.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 26 voix pour,

- **DEMANDE** une subvention aussi élevée que possible, auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie afin d'aider la commune à la réhabilitation de l'ancienne maison de retraite,
- **DIT** que cette subvention sera inscrite au budget 2023 opération 977,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 08/06/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire.

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_SE-034-2134-00690-20230601-DEL_94_2023

Signé électroniquement par:

Philippe VIDAL

Le 09/06/2023 à 08:58